

# REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 6 octobre 2017

### **Membres présents :**

Mesdames BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, SCALABRINO Maryline, JEANNIN Maryse.  
Messieurs BOUVERET Xavier, CERF Stéphane, KALLAL Ahmed, SIEVERT Louis, TOUBIN Frédéric, FAIVRE Alban, VILLAME Fabrice.

**Membres excusés :** Bernard BAUD, Jocelyne BISTON.

**Secrétaire de séance :** Me LECHINE Marie Jeanne.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance en salle à 20h05.

### **1 - PRESENTATION DE L'ONF : ETAT D'ASSIETTE 2018**

Messieurs Didier Segaud, responsable de l'unité de Levier et Patrick Nicolas, agent de l'ONF, sont venus présenter deux sujets :

- L'état d'assiette 2018
- Les volumes des 10 dernières années de la commune.

Il indiquent les résultats de la dernière vente où 2 lots ont été vendus :  
parcelle 32, 93,63 € le mètre<sup>3</sup> ; bois façonné à 81 € le mètre<sup>3</sup>.

Mr Nicolas a établi une fiche pour l'état d'assiette 2018 avec les différentes parcelles concernées et pour lesquelles il conviendra de choisir le mode de vente : prévente, vente en bloc ou en unité de produit. Le volume prévisionnel représente 3 410 m<sup>3</sup>. En 2017, il n'y a pas eu de coupes invendues et tout s'est bien vendu. Tous les bois façonnés récents ont été réceptionnés.

La question de l'entretien des routes demeure : tuyau hydraulique, bidons d'huile, bouts de câbles... Il est demandé à Mr Nicolas de suivre de plus près l'entretien de ces routes.

Une vente de bois de chauffage aura lieu vendredi 10 novembre à 20h00 en mairie.

L'ONF présente ensuite un récapitulatif des 10 dernières années pour la forêt de Sombacour. Il existe 3 groupes : amélioration, jardinage et régénération. La moyenne annuelle en amélioration et jardinage est de 1 700 m<sup>3</sup> environ et en régénération 2 160 m<sup>3</sup>. La moyenne globale annuelle représente 3 800m<sup>3</sup> de prélèvement.

Au niveau national, la forêt occupe 35% du territoire.

## **2 – MODIFICATION / COMPETENCES COMMUNAUTAIRES**

La CCA 800 exerce la compétence SPANC au titre de la compétence optionnelle protection et mise en valeur de l'environnement. La compétence communautaire en matière d'assainissement sera étendue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'assainissement collectif si cette compétence demeure une compétence optionnelle. Le passage de la compétence SPANC d'optionnelle à facultative permet de disposer du temps nécessaire pour préparer ce transfert qui sera effectif au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par conséquent, la CCA 800 a décidé d'ajouter au sein du groupe des compétences facultatives la compétence SPANC et de solliciter les communes afin qu'elles approuvent cette modification statutaire.

Le Conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.

### **3 – PARTICIPATION A LA MUTUELLE SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS**

Madame Jeannin rappelle qu'il avait été question lors d'une précédente réunion, de participer à la mutuelle santé des agents communaux. Chaque agent pourrait souscrire un contrat pour la mutuelle santé et la commune verserait une participation. Les agents titulaires et non titulaires sont concernés.

Après délibération, le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 30€ par mois équivalent temps plein et par agent à la mutuelle santé (labellisée) à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Madame Jeannin indique qu'un agent en arrêt pendant plus de 3 mois ne touche plus son traitement en intégralité mais passe à demi traitement. Il existe une prévoyance santé afin que l'agent puisse continuer à être payé à 90 ou 95% de son traitement. L'employeur peut participer à cette mutuelle prévoyance si la mutuelle est labellisée.

Après délibération, le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 10€ par mois et par agent titulaire équivalent temps plein à la mutuelle prévoyance des agents (labellisée) à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **4 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU RIFSEEP**

Une délibération a été prise en mai dernier concernant la mise en place du RIFSEEP. Considérant l'arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, il convient d'apporter deux modifications à la délibération :

- Article 3 : les montants maxima de l'IFSE :

Un nouveau groupe est ajouté : rédacteurs territoriaux, plafond 14650€

- Article 3 : les montants maxima du CIA :

Un nouveau groupe est ajouté : rédacteurs territoriaux, plafond 1995€.

La délibération sera transmise au Comité technique du Centre de gestion pour validation.

Le Conseil municipal approuve la modification à l'unanimité.

## **5 – PERSONNEL : FINS DE CONTRATS**

Caroline Descamps arrive en fin de contrat le 16 novembre 2017. Etant donné que tout se passe bien, il est proposé de lui renouveler son contrat, cela laissera du temps également pour voir si l'agence postale perdure. Proposition de lui renouveler son CDD pour une durée de 2 ans. Accord à l'unanimité.

Nelly Favre arrive en fin de contrat le 10 novembre 2017. Elle a un faible nombre d'heures. Proposition de la nommer. Nelly Favre sera nommée à la fin de son contrat. Accord à l'unanimité.

## **6 – SUBVENTION SOUVENIR FRANCAIS**

Une subvention de 100 € avait été allouée au profit du Souvenir français. Une délibération est nécessaire pour procéder à son versement.

Le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 100 € au Souvenir français. Accord à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Convention pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications pour la Grande rue : pouvoir est donné au Maire à l'unanimité pour signer cette convention.

2 – Des dossiers de subventions seront déposés pour la protection des captages et pour la réhabilitation de l'ancienne école.

3 – Extension des vestiaires, création d'une salle : avec les normes, le coût est très élevé pour une salle de réunion. Il est décidé d'abandonner le projet, en attente de l'avis de la Commune de Bians-les-Usiers.

4- Devis pour le désamiantage de l'ancienne école : 41 000 € HT. Le Cabinet Droz-Barthelet a fait une étude comparative concernant l'énergie. Pour le fioul, le coût de fonctionnement annuel serait de 2 449€. Pour les granulés il serait de 1 839€ mais l'investissement serait amorti après 17,78 ans. Choix de rester sur le mode de chauffage au fioul.

5- Alerte sécheresse : problèmes d'eau sur le secteur de Pontarlier.

6- Rénovation des WC de la mairie et des WC publics : un devis a été demandé pour la rénovation de ces WC. Un second devis sera demandé.

7- Madame Delacroix s'installe en tant que sage-femme à Goux-les-Usiers.

8- Distribution des colis des anciens samedi 16 décembre.

9- Repas des anciens mardi 12 décembre.

10- Déneigement : la commission voirie se réunira le 8 novembre à 20h00 pour établir un règlement ainsi que pour le désherbage.

11- Chalet de la salle des fêtes : un devis va être demandé.

12- Le souper-dansant d'après comice aura lieu à Levier le 11 novembre, organisé par l'association du Comice.

13- Le chemin au-dessus du réservoir sera nettoyé au printemps.

La séance est levée à 23h10.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 3 novembre 2017.